



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 12 OCTOBRE 2023

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	6 OCTOBRE 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, , M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, M. Christophe DELAMARE, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU, Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Mohamed DERGHAM, Mme Elise RIDEL, Mme Adeline DIANISSY, Mme Niswat ABDOURAZAKOU, M. Pierre Arnaud PRIEUR, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- Mme Laurence RENO	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER
- M. Stéphane BORD,	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Eve COGNETTA
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Hervé DEMORGNY
- M. Luc LESIEUR	Pouvoir à M. Pierre CAREL
- Mme Lisa MADELEINE	Pouvoir à Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU
- M. Alexis VERNIER	Pouvoir à Mme Julie GODICHAUD

--ooOoo--

Monsieur Laurent CASSARD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Convention de garantie financière et de réservation de logements – Logeo Seine-Résidence Ernest Renan

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L2252-1 à L2252-5,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment son article L441-1,

Vu la délibération n°2019/59 du Conseil municipal du 13 juin 2019 portant sur la garantie d'emprunt pour une opération d'acquisition-amélioration de 67 logements situés 271-273-275 rue Léon Blum,

Considérant l'opération d'acquisition-amélioration de 67 logements situés 271-273-275 rue Léon Blum portée par le bailleur Logeo Seine,

Considérant la demande de garantie d'emprunt de Logeo Seine à hauteur de 100% des emprunts sollicités auprès de la Banque des Territoires pour cette opération validée par délibération en date du 13 juin 2019,

Considérant qu'en contrepartie de cette garantie d'emprunt la Ville peut bénéficier de la réservation de 20% des logements locatifs sociaux de l'opération,

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Madame la Maire à signer la convention de garantie financière et de réservation de logements jointe à la délibération.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, en décide ainsi.
La délibération n°2023-147 est adoptée.**

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire



Luce PANE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20231012-2023-147-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/10/2023

Publication : 18/10/2023